

La lettre des Contractuels et Maîtres-Auxiliaires d'Aquitaine



N° 25
10 juillet 2017

Affectations 2017-2018 : modification du calendrier

La CCPA d'affectation des contractuels prévue le 20 juillet 2017 est finalement avancée au **mardi 18 juillet 2017 après-midi**.

Cette première vague d'affectations devrait concerner les Maîtres-Auxiliaires, les disciplines de l'enseignement professionnel et les CDI, lorsque les besoins le permettront.

Contractuels : réévaluation indiciaire pour tous !

Lors du CTA du 26 juin 2017, les représentants de l'UNSA Education ont voté "contre" les premières propositions rectorales concernant la rémunération des contractuels : [lire la suite](#)

Vous y trouverez également les nouvelles grilles indiciaires.

Versement des indemnités chômage : des améliorations !

Obtenir l'indemnité chômage (ARE) était un vrai parcours du combattant. Depuis le 1^{er} avril, dans l'académie de Bordeaux fini le va et vient administratif entre le Rectorat et Pôle Emploi. Le Rectorat établit le certificat de fin d'emploi qui est transmis à Pôle Emploi qui versera directement l'indemnité au collègue concerné.

L'objectif est de réduire la durée d'attente pour indemnité qui pouvait atteindre plusieurs mois. Eviter les ruptures entre le dernier versement du salaire et le versement de l'ARE serait l'idéal.

Le SE-UNSA se félicite que ce chantier soit enfin pris en main par le Ministère en lien avec Pôle Emploi. Pour ne pas ajouter de la précarité à une situation déjà très précaire, il était temps que les collègues en fin de contrat puissent espérer une indemnité dès le premier mois de rupture !

Même s'il est trop tôt pour tirer un bilan définitif, le transfert ayant commencé le 1^{er} avril seulement, les premières remontées de nos collègues font apparaître une simplification évidente de la procédure très appréciée.

A suivre donc ! N'hésitez pas comme l'ont déjà fait certains d'entre vous à nous alerter sur d'éventuelles difficultés.

ADHÉREZ

C'est décidé : j'adhère au SE-Unsa !

C'est décidé, j'adhère au SE-Unsa ! Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !

Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.

Rappel : Après déduction fiscale, une cotisation de 100 euros ne revient qu'à 34 euros.

J'adhère en cliquant ici !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET

L.P. Dassault à MERIGNAC
Secrétaire Académique
Elu au CTA

Sylvie BERGEON
Catherine AMBEAU

Responsable des Non-Titulaires
S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Responsable Académique Jeunes
Enseignants

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : ac-bordeaux@se-uns.org

Site internet : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-uns.org